



Bienvenue à l'école Place-des-Jeunes



**975, rue Sainte-Anne
Bathurst, N.-B.
E2A 6X1**

**Directrice : Annette Hondas
Directrice adjointe : Sylvie Turbide**

Téléphone : 547-2765 Télécopieur : 547-2998

Site Web : pdj.nbed.nb.ca

2014-2015

Cher(s) parent(s),

Ce dépliant a pour but de vous informer du milieu scolaire de votre enfant qui débutera sa sixième année. Cette lecture permettra une intégration plus aisée à la vie scolaire à PDJ.

Place-des-Jeunes est une école primaire énergique dans laquelle les élèves peuvent s'épanouir pleinement en classe et dans les activités parascolaires. Elle accueille environ 220 élèves de la 6^e à la 8^e année.

La rentrée scolaire est le **mardi 2 septembre 2014**

INFO ÉCOLE

VISION : «Mes apprentissages, les clés de mon avenir.»

MISSION : Notre mission est d'offrir à l'élève, de façon saine et sécuritaire, un apprentissage signifiant et cohérent pour la vie qu'il entreprend dans une communauté où le respect et les différences sont un atout.

SECRETARIAT

Les heures du secrétariat sont de **8h à 16h00**. Il est fermé à l'heure du dîner, entre 11h48 et 12h48. Le service de répondeur est disponible pendant les heures de fermeture.

FORMULAIRE DE COLLECTE DE DONNÉES DE L'ÉLÈVE

Veillez remplir la fiche d'inscription dès le début de l'année scolaire et aviser le secrétariat en cas de tout changement en cours de l'année scolaire.



COTISATION ÉTUDIANTE

Voici les montants qu'il faudra payer pour votre enfant pour l'année scolaire :

Activités étudiantes : 25\$ pour le premier enfant, 20\$ pour le deuxième enfant et 15\$ pour le troisième enfant.

Agenda : 8\$ Cadenas : 8\$

MATÉRIEL SCOLAIRE

Une liste de matériel scolaire à acheter à votre enfant sera remise à la fin de l'année scolaire. Également, votre enfant aura besoin de vêtements d'éducation physique au quotidien.



MÉDICAMENTS ET ALLERGIES

Il est important de nous avertir dans les plus brefs délais si votre enfant doit prendre des médicaments ou s'il a des allergies (alimentaires ou autres). Le cas échéant, veuillez vous présenter au secrétariat et Madame Lynne vous donnera les formulaires à remplir.

Il est à noter qu'aucun membre du personnel de l'école ne peut fournir un médicament à un élève. Si le cas de l'élève nécessite la prise d'un médicament, il ne doit apporter que sa dose quotidienne (advil, tylenol, etc.).

RÈGLEMENTS RELATIFS À LA CIRCULATION À L'ÉCOLE



Heure d'arrivée le matin : La surveillance à l'école débute à **8h20**. Il n'y a aucune surveillance avant cette heure.

Circulation à l'intérieur de l'école : Lorsque vous arrivez à l'école, vous devez appuyer sur la **sonnette** à l'entrée du rond-point. Toute personne circulant à l'intérieur de l'école, incluant les parents, doit se présenter au secrétariat. Ceci est pour assurer la sécurité des élèves.

Circulation à l'extérieur de l'école : Lorsque vous déposez votre enfant à l'école, prière de le faire près de l'**entrée Nord**.

PRATIQUES : CODE ROUGE ET SORTIE D'URGENCE

Lors de l'année scolaire, des pratiques de code rouge et de sortie d'urgence sont effectuées par toutes les personnes se retrouvant dans l'école. Les directives s'appliquant au code rouge et aux sorties d'urgence doivent être respectées par les élèves. Notez bien que toutes les pratiques de code rouge sont annoncées aux élèves à l'avance.

TRANSPORT EN AUTOBUS

Le transport scolaire est un privilège. Tout manquement à un règlement aura une conséquence. Toute demande de changement d'itinéraire pour le retour à la maison sera acceptée par un membre de la direction seulement si c'est une urgence ou un déménagement.

En cas de changements de transport, un avis des parents est obligatoire.



HORAIRE DE LA JOURNÉE RÉGULIÈRE

<i>HORAIRE DE LA JOURNÉE SCOLAIRE</i>	
<i>Heure</i>	<i>Période</i>
8h55 h – 9 h 00	Période foyer
9 h 04– 9 h 54	1 ^{re}
9h58 – 10 h 54	2 ^e
10 h 58– 11 h 48	3 ^e
Dîner 11 h 48 – 12 h 48	
12 h 53 – 13 h 47	4 ^e
13h 51 – 14 h 41	5 ^e
14 h 45 – 15 h 35	6 ^e

Il est à noter qu'il n'y a pas de récréation avant le dîner. Une pause est accordée aux élèves pour manger leur collation en classe au début de la deuxième période.

**Se référer au calendrier scolaire pour les demi-journées et les jours de congé.

RÈGLEMENTS RELATIFS À LA NOURRITURE ET AUX COLLATIONS À L'ÉCOLE

Les collations à l'école sont constituées d'aliments nutritifs. Par conséquent, les gommes, les boissons gazeuses, les frites et les aliments de ce type sont interdits. En raison des **allergies**, les collations contenant des arachides, du beurre d'arachide, toutes autres noix ou produits dérivés du beurre d'arachide sont interdits à l'école. Les fruits de mer le sont également.



OPTIONS DU DÎNER

Pour l'heure du dîner, l'élève peut :

- 1) manger chez lui (nécessite un mémo du parent);
- 2) apporter sa boîte à dîner;
- 3) s'acheter un repas à la cafétéria au coût de 4,75\$. Le menu vous sera fourni en début d'année scolaire et sera disponible dans l'agenda et sur le site web.

*Si l'élève oublie son argent, deux crédits de cafétéria (billets roses) peuvent lui être fournis. Ils doivent par la suite être payés à la cafétéria ou au conseil des élèves.



COMITÉS

Les parents peuvent faire partie de divers comités à l'école PDJ. Les voici : **Comité de parents** (une réunion mensuelle), **Comité parental d'appui à l'école** (CPAÉ) (quatre réunions durant l'année scolaire), **entraîneurs pour équipes sportives**, autres.

De la part des élèves, merci de vous impliquer!

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

L'école Place-des-Jeunes offre aux élèves plusieurs occasions d'apprendre et de grandir de façon significative et active. Voici les activités qui sont offertes aux élèves durant l'année scolaire :

Comité du télé-babillard	Théâtre 
Conseil des élèves	Expo-sciences
Comité du calendrier scolaire	Harmonie
Comité d'environnement	Improvisation
Comité sportif	Équipes sportives
Comité de santé	Comité d'échecs
Comité de la bibliothèque	Comité du bal des 8 ^e
Copains-Copines	
Comité de recyclage 	
Comité prévention de l'intimidation	

Les élèves qui ont des activités après 16h00 doivent se rendre à la maison et revenir à l'activité par la suite.

*Lors d'une suspension à l'externe, l'élève perdra le privilège de participer à toutes activités parascolaires durant la journée de suspension.

VALORISATION

L'École Place-des-Jeunes a monté un système de reconnaissance académique qui s'appelle **Star académique**. Nous cherchons à récompenser les jeunes qui sont motivés envers leurs réussites scolaires. Ce programme cherche à développer la fierté de la réussite académique, la participation active aux activités ainsi que le comportement sain et sécuritaire chez nos élèves.

